

Communiqué de presse de l'UPOV n° 122

Genève, 1^{er} novembre 2019

Le Conseil de l'UPOV tient sa session annuelle

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa cinquante-troisième session ordinaire le 1^{er} novembre 2019.

Aperçu des principaux faits nouveaux :

Examen des lois

Décision positive concernant le projet de loi présenté par la Mongolie

Le Conseil a rendu une décision positive quant à la conformité du "projet de loi de la Mongolie sur les semences et les variétés" (le "projet de loi") avec les dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, permettant à la Mongolie de déposer son instrument d'adhésion dès que le projet de loi aura été adopté sans modification et que la loi sera entrée en vigueur.

Décision positive concernant le projet de loi présenté par l'Afghanistan

Le Conseil a rendu une décision positive quant à la conformité du "projet de loi de l'Afghanistan sur la protection des obtentions végétales" (le "projet de loi") avec les dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, permettant à l'Afghanistan de déposer son instrument d'adhésion dès que le projet de loi aura été adopté sans modification et que la loi sera entrée en vigueur.

Confirmation de la décision concernant la loi de l'Égypte

Le Conseil a pris note des faits nouveaux concernant la loi de l'Égypte sur la protection des obtentions végétales et confirme sa décision de 2015 relative à la conformité avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, permettant à l'Égypte de devenir membre de l'UPOV.

Confirmation de la décision concernant la loi du Myanmar

Le Conseil a pris note des faits nouveaux concernant la loi du Myanmar sur la protection des obtentions végétales et confirme sa décision de 2017 relative à la conformité avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, permettant au Myanmar de devenir membre de l'UPOV.

Événements

Le 30 octobre 2019, l'UPOV a organisé un "Séminaire sur les incidences de la politique relative aux variétés essentiellement dérivées sur la stratégie de sélection variétale". Le séminaire a été suivi par 180 participants.

(voir https://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=50787)

Résumé

La notion de variétés essentiellement dérivées a été introduite dans l'Acte de 1991 de la Convention UPOV dans le but d'encourager efficacement la création variétale afin de tirer le meilleur parti des progrès accomplis dans la mise au point de nouvelles variétés, améliorées, dans l'intérêt de tous.

Le séminaire a pour objet d'examiner l'incidence de la politique relative aux variétés essentiellement dérivées sur la stratégie en matière de création variétale et les conséquences pour la mise au point de nouvelles variétés végétales, améliorées. Ce sera l'occasion d'étudier divers points de vue sur différentes méthodes de création variétale et plusieurs types de plante. Le séminaire devrait faciliter l'examen par le Comité administratif et juridique (CAJ) des orientations fournies dans le document [UPOV/EXN/EDV/2](#).

Dans ses observations finales, le modérateur, M. Anthony Parker, président du Comité administratif et juridique de l'UPOV, a précisé les points suivants :

- Indications selon lesquelles les orientations actuelles de l'UPOV ne reflètent pas la pratique des obtenteurs en ce qui concerne la compréhension des variétés essentiellement dérivées;
- L'évolution des techniques de sélection a créé de nouvelles opportunités/incitations pour obtenir principalement des variétés à partir de variétés initiales, plus rapidement et à moindre coût;
- Il ressort clairement des exposés et des débats que la compréhension et la mise en œuvre de la notion de variété essentiellement dérivée influe sur la stratégie de sélection. Il importe donc que les orientations de l'UPOV soient adaptées de façon à maximiser les avantages pour la société en termes d'optimisation des progrès dans le domaine de la sélection.

Programme et budget

Le Conseil a approuvé le programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021, y compris le plafond des dépenses inscrites au budget ordinaire qui s'élève à 7 347 285 francs suisses, contre 6 940 000 pour l'exercice biennal 2018-2019 (soit une augmentation de 5,9%).

UPOV PRISMA

Le Conseil de l'UPOV est convenu d'introduire une taxe de 90 francs suisses relative à UPOV PRISMA à compter de janvier 2020.

UPOV PRISMA est un outil multilingue accessible en ligne qui permet de déposer des demandes de droit d'obtenteur dans les membres de l'UPOV participants. UPOV PRISMA compte actuellement 35 membres de l'UPOV participants et couvre 74 pays (voir <http://www.upov.int/upovprisma/fr/index.html>).

Base de données PLUTO

Le Conseil est convenu d'adopter l'approche ci-après à partir de novembre 2020 pour la base de données PLUTO :

i) option gratuite : la base de données PLUTO avec fonction recherche sera gratuite pour tous les utilisateurs. Les résultats d'une recherche s'afficheront uniquement à l'écran sur une seule page. Il n'y aura aucune option pour télécharger les résultats d'une recherche ou les données contenues dans PLUTO;

ii) option premium : les utilisateurs payants auront accès à toutes les fonctionnalités de la base de données PLUTO et pourront télécharger les données sans restriction. La taxe sera de 750 francs suisses par an;

iii) membres de l'Union et contributeurs de données : l'accès à toutes les fonctions "premium" de la base de données PLUTO serait gratuit pour tous les membres de l'Union et contributeurs de données (par exemple, l'OCDE) et

iv) l'accès aux données PLUTO peut également être accordé dans les cas approuvés par le Comité consultatif.

Version révisée des questions-réponses sur les avantages des obtentions végétales pour la société

Le Conseil a adopté la version révisée de la question-réponse suivante :

QUELS SONT LES AVANTAGES DES OBTENTIONS VÉGÉTALES POUR LA SOCIÉTÉ?

Nourrir le monde

Les obtentions végétales améliorées sont un moyen important et durable d'assurer la sécurité alimentaire dans un contexte de croissance démographique et de changement climatique. L'obtention de variétés adaptées à l'environnement dans lequel elles sont cultivées élargit le

choix d'aliments sains, savoureux et nutritifs disponibles tout en fournissant aux agriculteurs un revenu suffisant.

Améliorer les conditions de vie en milieu rural et urbain et assurer le développement économique

L'innovation dans l'agriculture et l'horticulture est importante pour le développement économique. La production de variétés diverses et de qualité de fruits, de légumes, et de plantes ornementales et agricoles permet d'assurer des revenus plus élevés aux agriculteurs et de créer des emplois pour des millions de personnes dans le monde. Les obtentions végétales peuvent être la clé qui permettra aux pays en développement d'accéder aux marchés mondiaux et de commercer davantage à l'échelle internationale. Parallèlement, elles peuvent favoriser le développement d'une agriculture urbaine et la culture de plantes ornementales, d'arbustes et d'arbres qui contribuent à améliorer la vie des individus dans un environnement urbain en expansion.

Respecter l'environnement naturel

Accroître la productivité tout en respectant l'environnement naturel constitue un défi majeur dans un contexte de croissance démographique et de changement climatique. La sélection de variétés végétales au rendement plus élevé, une utilisation plus efficace des nutriments, une plus grande résistance aux parasites et aux maladies, une meilleure tolérance au sel et à la sécheresse et une meilleure capacité d'adaptation au stress climatique peuvent augmenter la productivité et la qualité des produits de manière durable en agriculture, en horticulture et en sylviculture et réduire la pression qui s'exerce sur l'environnement naturel.

Observateurs auprès des organes de l'UPOV

Le statut d'observateur a été octroyé :

- à la République démocratique populaire lao pour le Conseil, le Comité administratif et juridique (CAJ), le Comité technique (TC) et les groupes de travail techniques (TWP);
- au Liechtenstein pour le Conseil.

Adoption des documents

Le Conseil a adopté les versions révisées des documents suivants :

UPOV/INF/5	Publication type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales
UPOV/INF/22	Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union
TGP/7	Élaboration des principes directeurs d'examen
TGP/8	Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (révision)
TGP/10	Examen de l'homogénéité
TGP/14	Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV
TGP/15	Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)

Tous les documents adoptés seront publiés dans la collection de l'UPOV (voir http://www.upov.int/upov_collection/fr/).

Remise de médailles

M. Raimundo Lavignolle (Argentine) s'est vu remettre la médaille d'or de l'UPOV pour l'exécution de son mandat de président du Conseil du 29 octobre 2016 au 1^{er} novembre 2019.

M. Anthony Parker (Canada) s'est vu remettre une médaille d'argent de l'UPOV pour l'exécution de son mandat de président du Comité administratif et juridique de 2017 à 2019.

M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas) s'est vu remettre une médaille d'argent de l'UPOV pour l'exécution de son mandat de président du Comité technique de 2017 à 2019.

Élection des nouveaux présidents

Le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans prenant fin avec la cinquante-sixième session ordinaire du Conseil, en 2022 :

- a) M. Marien Valstar (Pays-Bas)
Président du Conseil
- b) M. Yehan Cui (Chine)
Vice-président du Conseil
- c) M. Patrick Ngwediagi (République-Unie de Tanzanie)
Président du Comité administratif et juridique
- d) M. Manuel Antonio Toro Ugalde (Chili)
Vice-président du Comité administratif et juridique
- e) M. Nik Hulse (Australie)
Président du Comité technique
- f) Mme Beate Rücker (Allemagne)
Vice-présidente du Comité technique

Coopération en matière d'examen des obtentions végétales

En 2018, des accords ont été conclus entre membres de l'Union aux fins de la coopération en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité en ce qui concerne 2132 genres et espèces végétaux (soit une augmentation de 5,7%).

Statistiques relatives à la protection des obtentions végétales

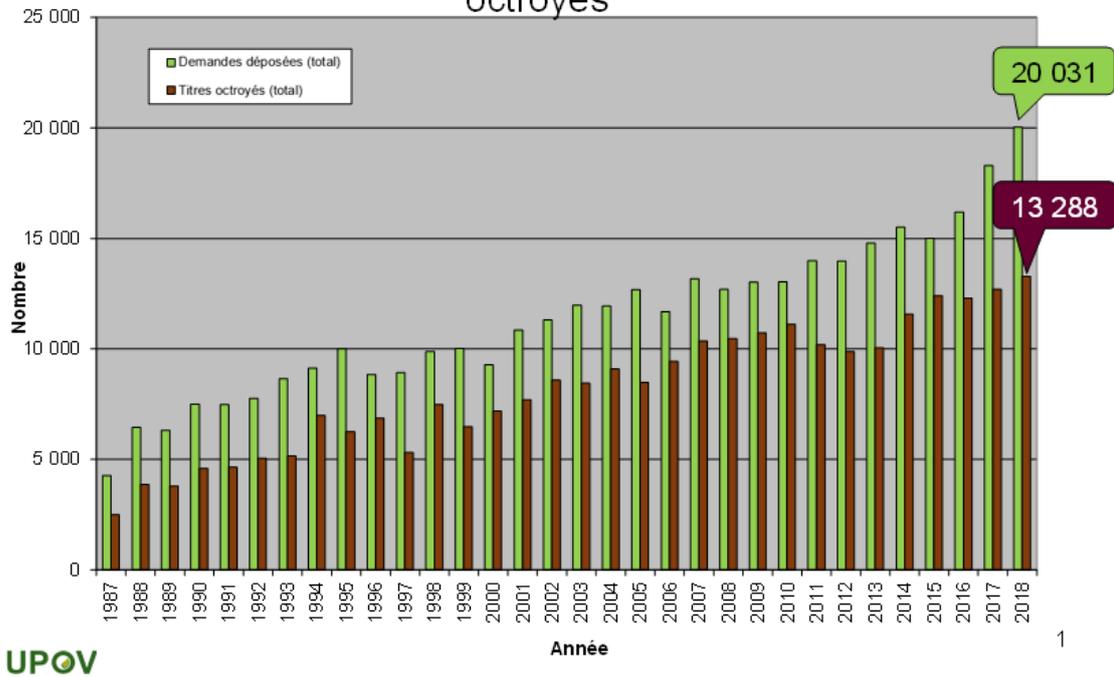
Le nombre de demandes de protection d'obtentions végétales a augmenté, passant de 18 306 en 2017 à 20 031 en 2018 (soit une augmentation de 8,6%).

Le nombre de titres délivrés a augmenté, passant de 12 685 en 2017 à 13 288 en 2018 (soit une augmentation de 4,5%).

Le nombre total de 132 403 titres en vigueur en 2018 représente une augmentation de 4,6% par rapport à 2017 (126 322).

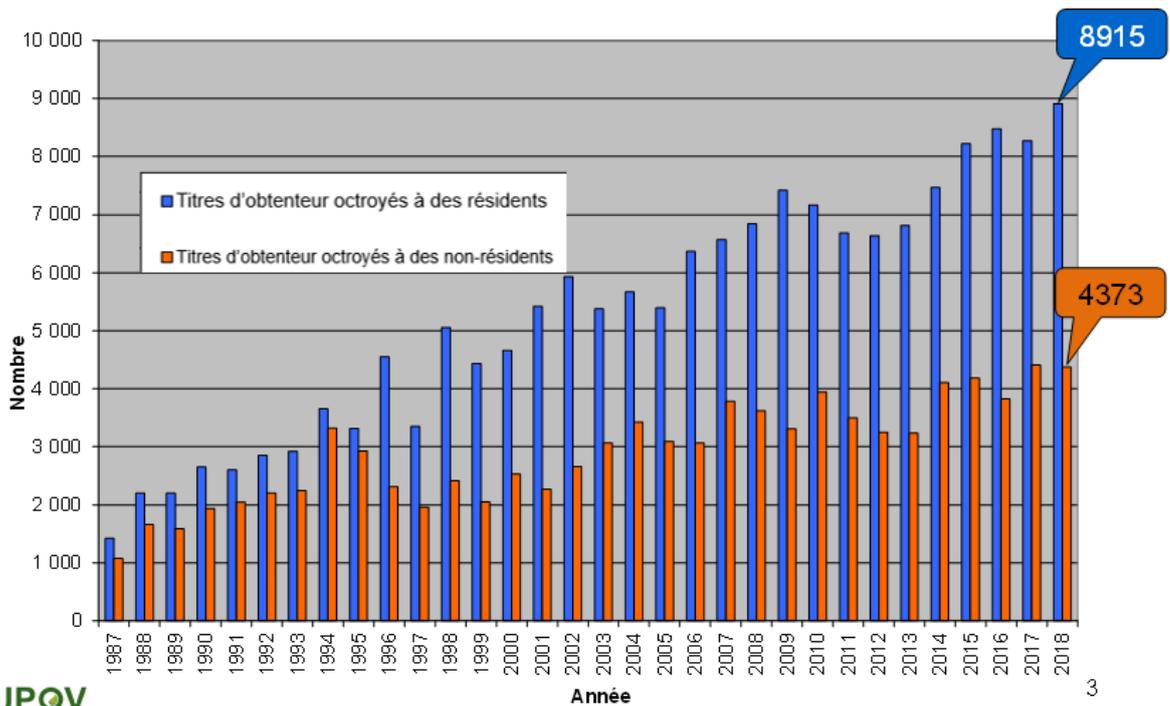
Les graphiques ci-après présentent l'évolution du nombre de demandes déposées et de titres délivrés depuis 1986. On trouvera également ci-dessous des informations sur les 10 membres de l'Union ayant reçu le plus de demandes en 2008, 2017 et 2018, ainsi qu'une ventilation des demandes par résidence des obtenteurs pour les années considérées.

Nombre total de demandes déposées et de titres octroyés



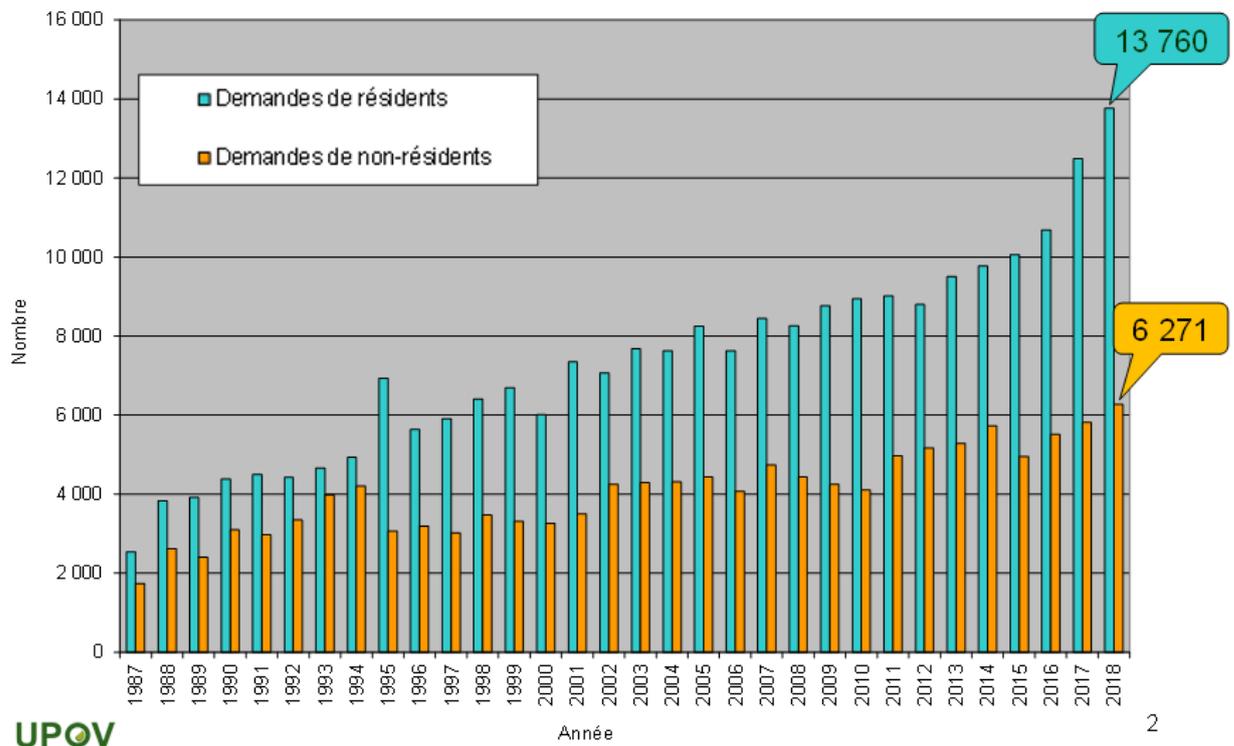
1

Titres octroyés à des résidents et à des non-résidents



3

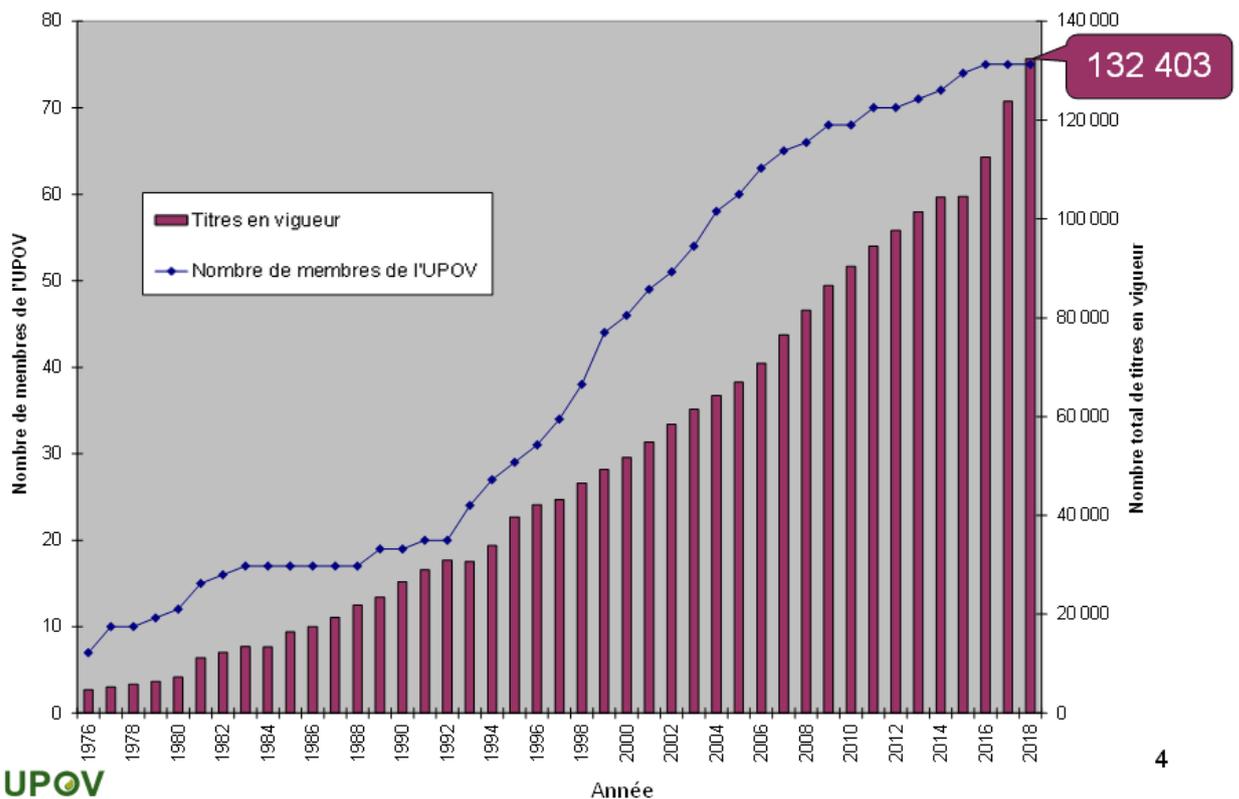
Demandes de résidents et de non-résidents



UPOV

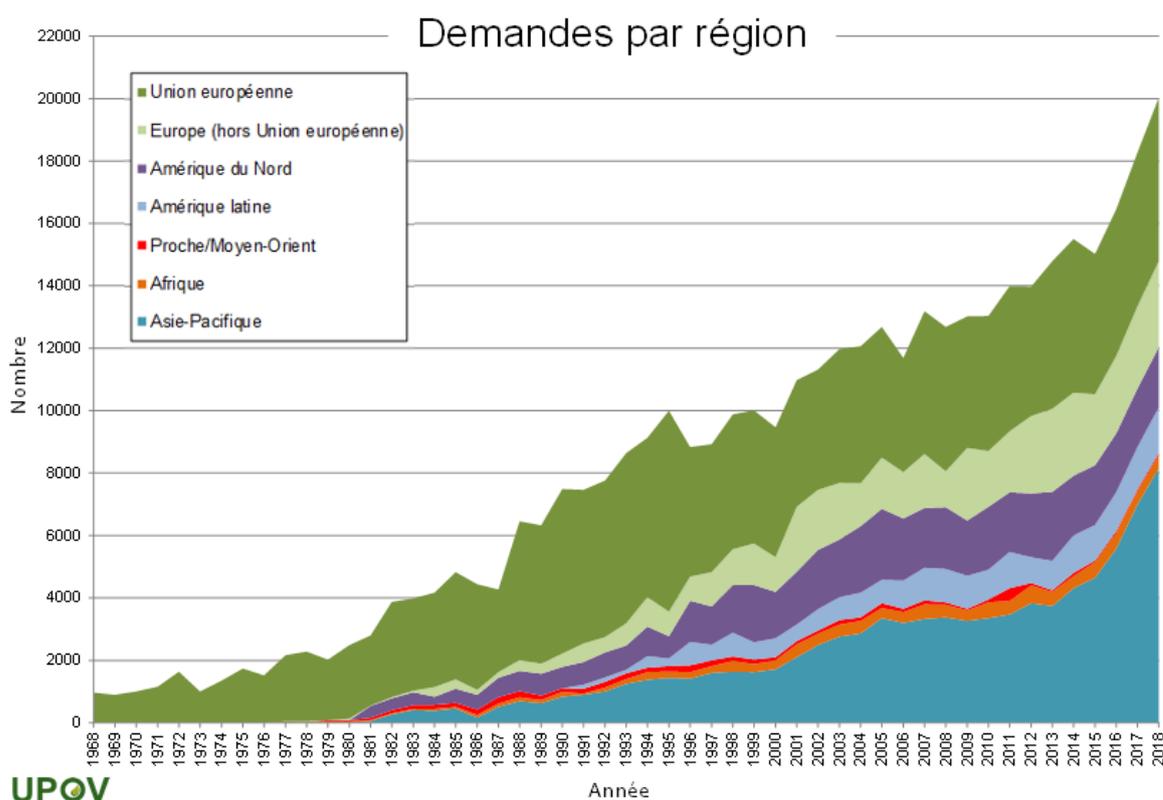
2

Titres en vigueur / nombre de membres de l'UPOV



UPOV

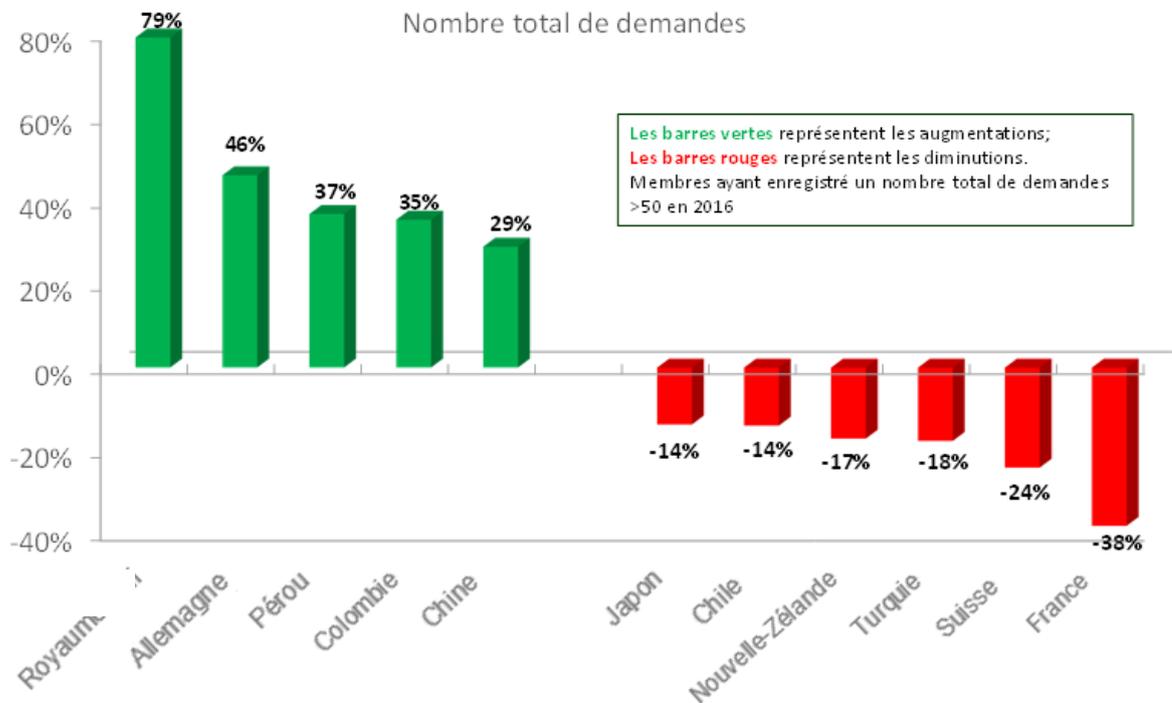
4



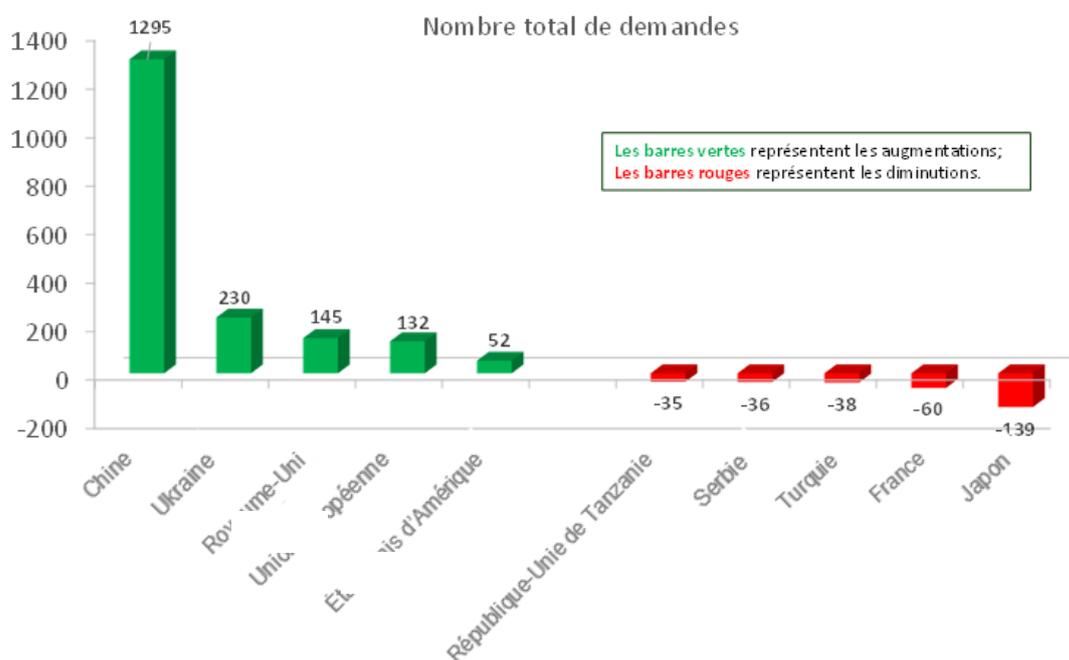
Les 10 principaux membres de l'UPOV en termes de nombre de demandes

Classement	2008		2017		2018	
	Membre	Nombre de demandes	Membre	Nombre de demandes	Membre	Nombre de demandes
1	Union européenne	3013	Chine	↑3 4465	Chine	5760
2	États-Unis d'Amérique	1624	Union européenne	↓1 3422	Union européenne	3554
3	Japon	1384	États-Unis d'Amérique	↓1 1557	États-Unis d'Amérique	1609
4	Chine	945	Ukraine	↑13 1345	Ukraine	1575
5	Pays-Bas	751	Japon	↓2 1019	Japon	880
6	Fédération de Russie	718	Fédération de Russie	807	Pays-Bas	↑1 792
7	République de Corée	490	Pays-Bas	↓2 763	Fédération de Russie	↓1 780
8	Australie	374	République de Corée	↓1 745	République de Corée	765
9	Canada	348	Australie	↓1 343	Australie	384
10	Brésil	207	Brésil	339	Brésil	327

Les plus fortes augmentations et diminutions en pourcentage du nombre de demandes en 2018 (par rapport à 2017)

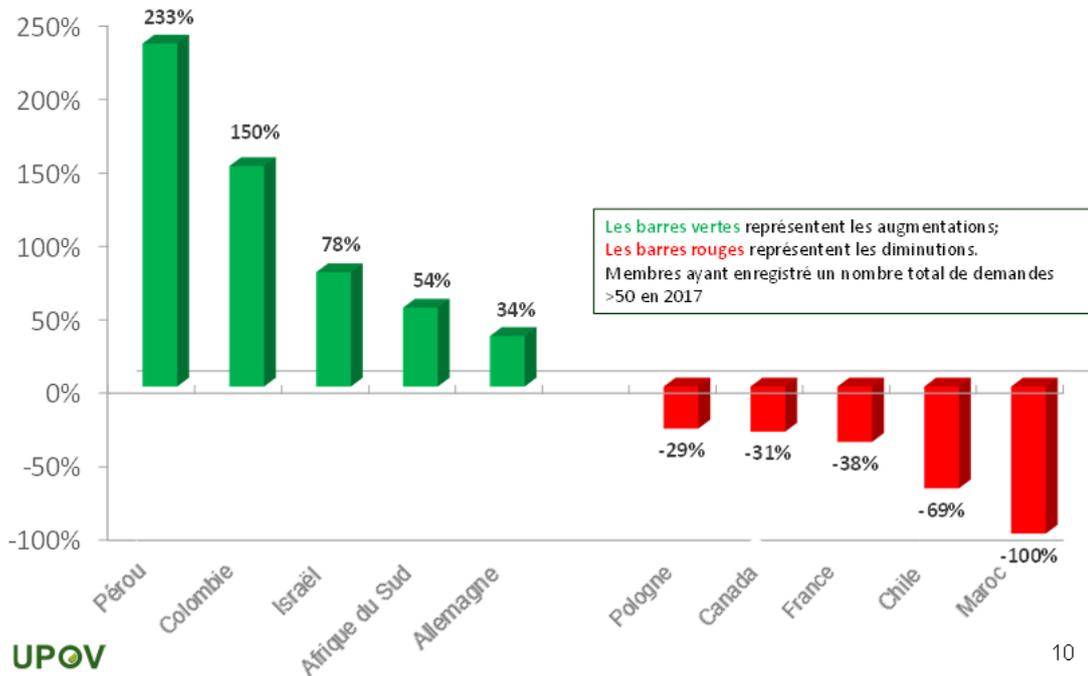


Les plus fortes augmentations et diminutions du nombre de demandes en 2018 (par rapport à 2017)



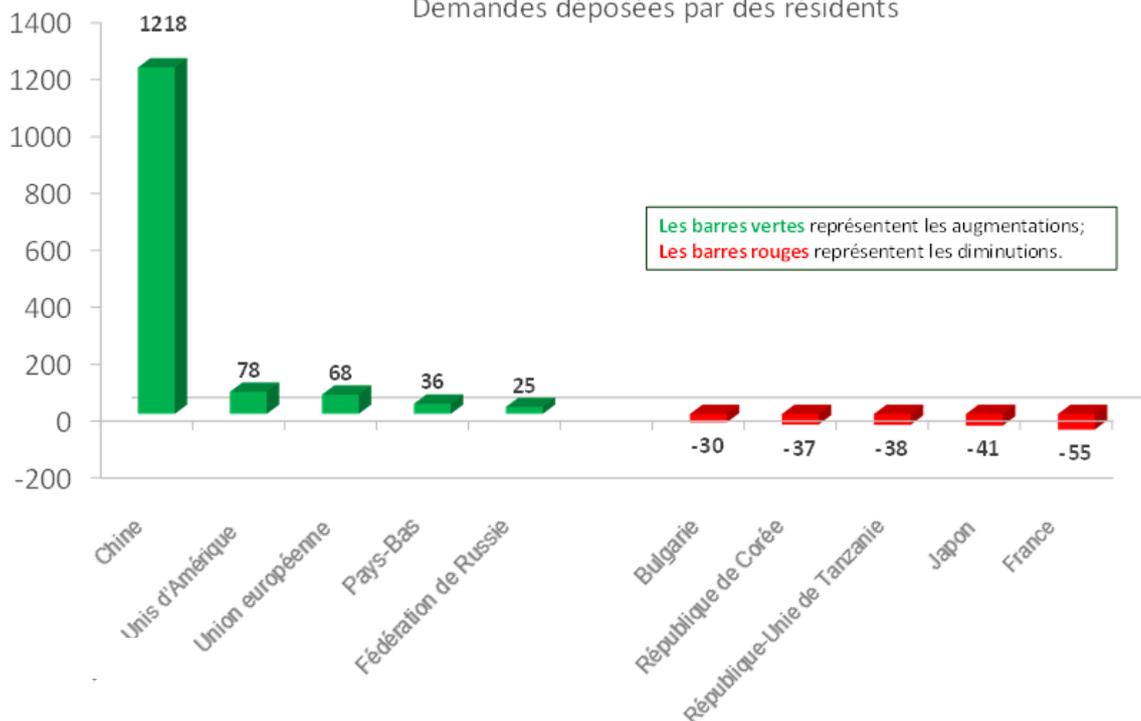
Les plus fortes augmentations et diminutions en pourcentage du nombre de demandes en 2018 (par rapport à 2017)

Demandes déposées par des résidents

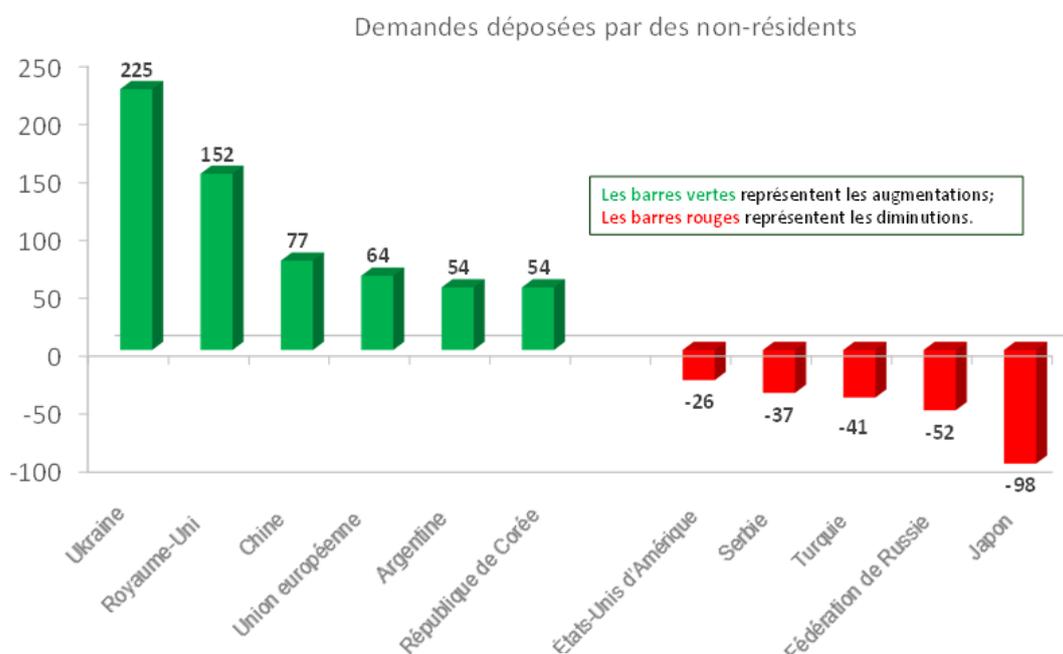


Les plus fortes augmentations et diminutions du nombre de demandes en 2018 (par rapport à 2017)

Demandes déposées par des résidents



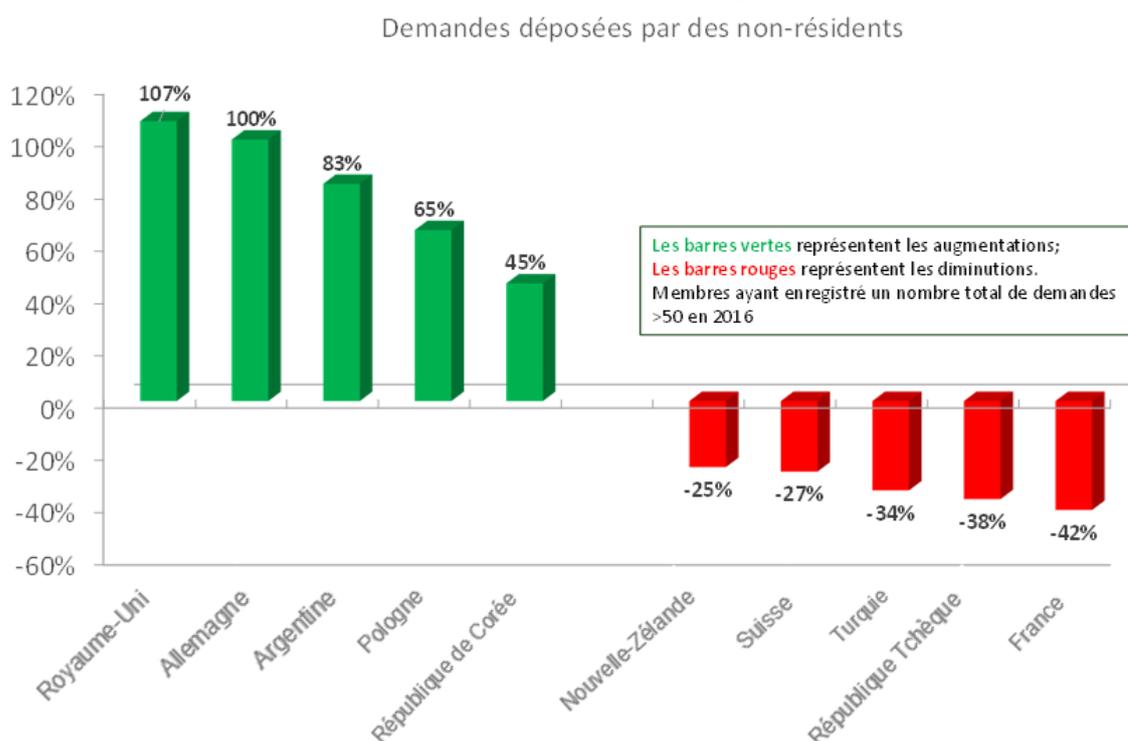
Les plus fortes augmentations et diminutions du nombre de demandes en 2018 (par rapport à 2017)



UPOV

9

Les plus fortes augmentations et diminutions en pourcentage du nombre de demandes en 2018 (par rapport à 2017)



UPOV

10

Les 10 principaux membres de l'UPOV en termes de nombre de titres délivrés

Classement	2008		2017		2018	
	Membre	Nombre de demandes	Membre	Nombre de demandes	Membre	Nombre de demandes
1	Union européenne	2208	Union européenne	2865	Union européenne	2757
2	États-Unis d'Amérique	1589	Chine ↑4	1646	Chine	2395
3	Japon	1236	États-Unis d'Amérique ↓1	1604	États-Unis d'Amérique	1424
4	Ukraine	704	Ukraine	887	Ukraine	1021
5	Fédération de Russie	639	Japon ↓2	812	Japon	758
6	Chine	489	Pays-Bas ↑2	672	Pays-Bas	713
7	République de Corée	407	Fédération de Russie ↓2	641	République de Corée ↑1	574
8	Pays-Bas	360	République de Corée ↓1	541	Fédération de Russie ↓1	544
9	Canada	333	Brésil ↑4	327	Mexique ↑3	295
10	Afrique du Sud	315	Australie ↑1	244	Brésil ↓1	270

UPOV

13

Les 20 principaux membres par pays de résidence des déposants (2018)

Classement	Pays de résidence de l'obtenteur	Demandes déposées en tant que :				
		Résident			Non-résident	Total
		Résident	OCVV (États membres de l'UE)	Total		
1	Chine	5222	0	5222	32	5254
2	Pays-Bas	674	1342	2016	1600	3616
3	États-Unis d'Amérique	900	0	900	1408	2308
4	France	91	434	525	541	1066
5	Allemagne	43	435	478	568	1046
6	Japon	570	0	570	328	898
7	Fédération de Russie	622	0	622	4	626
8	République de Corée	591	0	591	12	603
9	Ukraine	539	0	539	3	542
10	Suisse	11	0	11	347	358
11	Espagne	102	136	238	99	337
12	Australie	166	0	166	170	336
13	Argentine	210	0	210	58	268
14	Italie	2	123	125	107	232
15	Royaume-Uni	34	84	118	107	225
16	Brésil	189	0	189	24	213
17	Viet Nam	194	0	194	1	195
18	Danemark	6	102	108	79	187
19	Israël	32	0	32	119	151
20	Canada	52	0	52	78	130
Somme des 20 principaux membres		10 250	2656	12 906	5685	18 591
Autres		679	162	841	565	1406
Total		10 929	2818	13 747	6250	19 997

UPOV

12

Les 20 principaux membres par pays de résidence des déposants

Classement	2008		2017		2018	
	Résidence	Dem. #	Résidence	Dem. #	Résidence	Dem. #
1	Pays-Bas	2517	Chine	↑5 4041	Chine	5254
2	États-Unis d'Amérique	1731	Pays-Bas	↓1 3364	Pays-Bas	3616
3	Allemagne	1179	États-Unis d'Amérique	↓1 2108	États-Unis d'Amérique	2308
4	Japan	1089	France	↑1 1085	France	1066
5	France	888	Allemagne	↓2 869	Allemagne	1046
6	Chine	853	Japon	↓2 865	Japon	898
7	Fédération de Russie	601	République de Corée	↑1 641	Fédération de Russie	↑1 626
8	République de Corée	425	Fédération de Russie	↓1 603	République de Corée	↓1 603
9	Australie	340	Ukraine	↑13 538	Ukraine	542
10	Argentine	301	Suisse	↑1 329	Suisse	358
11	Suisse	286	Australie	↓2 301	Espagne	↑7 337
12	Royaume-Uni	268	Argentine	↓2 289	Australie	↓1 336
13	Danemark	192	Italie	↑5 246	Argentine	↓1 268
14	Israël	192	Royaume-Uni	↓2 238	Italie	↓1 232
15	Espagne	189	Brésil	↑2 225	Royaume-Uni	↓1 225
16	Nouvelle-Zélande	166	Danemark	↓3 221	Brésil	↓1 213
17	Brésil	152	Espagne	↓2 218	Viet Nam	↑1 195
18	Italie	146	Viet Nam	↑16 212	Danemark	↓2 187
19	Afrique du Sud	120	Israël	↓5 163	Israël	13 151
20	Canada	116	Belgique	↑1 159	Canada	↑1 130

[Fin du document]